

## Compte-rendu du conseil d'école exceptionnel de St Martin des Besaces : lundi 18 décembre, 17h30-18h30

### Présents :

Parents d'élèves : Mme Johnson, Mme François, Mme Lebosquain, Mme Lemarchand, Mme Massieu, Mme Mehadjji, Mme Rattier, M.Targowski, Mme Vautier

Représentants de la mairie : Mme Caumont, Mme Lesouef

Enseignants : Mme Bourdon, Mme Cadeau, Mme Colas Poulie, Mme Geffroy, Mme Lamy, Mme Quibeuf, Mme Vannier, Mme Yon, M.Beer, M.Ledouit

Absents : Mme l'inspectrice (excusée), Mme Rivière (excusée), M.Uhel (excusé)

### Ordre du jour : rythmes scolaires à partir de l'année scolaire 2018-2019

#### **\*Sondage réalisé début novembre auprès des familles de l'école, en vue de préparer la réunion des directeurs et des représentants de Soulevre en Bocage le 14/11/17 sur les rythmes scolaires**

→ Participation au sondage : 150 familles sur 184 soit 81,5 %.

→ Conclusion générale : à 84% les familles sont en faveur d'un retour à 4 jours, et parmi ces familles une faible majorité se dégage pour un retour à 4 jours sans maintien des TAP (54,8%).

→ Détails du sondage :

Classe	4 jours sans TAP	4 jours avec TAP	4,5 jours (TAP inclus)	Abstention
PS	13	10	0	0
PS-MS	9	6	2	0
MS-GS 1	6	5	3	0
MS-GS 2	8	9	4	1
CP	6	3	2	0
CP-CE1	4	3	5	0
CE1-CE2	6	6	2	0
CE2-CM1	6	7	4	0
CM1-CM2	4	5	0	0
CM2	7	3	1	0
TOTAL	69	57	23	1
POURCENTAGE SUR LES REPONSES EXPRIMEES	84 %		15,3 %	0,7 %
	Sur les 126 réponses exprimées			
	54,8 %	45,2 %		

#### **\*Synthèse de la réunion des directeurs et des représentants de Soulevre en Bocage du 14/11/17 sur les rythmes scolaires**

M.Declomesnil, maire de Soulevre en Bocage, a souhaité que les décisions soient prises à partir des avis des enseignants, qui sont plus aptes à juger de l'impact des rythmes scolaires sur l'enfant.

M.Declomesnil indique également qu'il faut impérativement un rythme identique pour tous, et des TAP identiques pour tous, si l'on reste à 4,5 jours (les divergences ont été tolérées entre les sites lors du premier PEDT mais pour le prochain ce ne sera pas possible sous peine de ne plus obtenir les subventions de l'état, représentant actuellement 75 % du budget des TAP).

Il y a un consensus des enseignants pour :

→ une semaine à 4,5 jours avec pause le mercredi et une matinée le samedi, mais cette option n'est pas réalisable.

→ constater que la mairie a fait de considérables efforts pour proposer des TAP de qualité croissante au fur et à mesure des années.

→ saluer la volonté de prendre en compte le rythme de l'enfant (au final souvent oublié derrière les considérations financières).

Ensuite, il y a des divergence entre les sites :

→ Le Bény-Bocage, Le Tourneur et Saint-Martin des Besaces sont pour un retour à la semaine de 4 jours. Les enseignants de maternelle constatent une fatigabilité des enfants dès le jeudi à 4,5 jours. Les enseignants d'élémentaire apprécient de répartir leur emploi du temps sur 5 matinées mais ne constatent pas l'amélioration annoncée par le ministère lors du changement de rythme en 2015, voire une certaine fatigue s'installe plus rapidement, donc autant revenir à 4 jours.

→ Campeaux/la Ferrière et La Graverie sont pour un maintien à 4,5 jours. Les enseignants apprécient de répartir leur emploi du temps sur 5 matinées. Campeaux/la Ferrière indique également qu'un rythme régulier (seule école à réaliser des TAP de 3/4h tous les jours) a permis de constater un impact positif sur les enfants, même en maternelle.

Les écoles favorables à 4 jours, ainsi que la Graverie, seraient prêtes à tester le rythme actuel de Campeaux. La municipalité est donc questionnée pour savoir s'il est financièrement, humainement et matériellement possible d'avoir ce rythme pour toutes les écoles.

Au delà de la question financière, s'il le fallait la mairie suivrait, le problème humain se pose :

→ d'une part le personnel recruté spécifiquement pour les TAP peut actuellement se répartir entre différents sites car il y a des rythmes différents ; or si toutes les écoles passent au même rythme, ce ne sera plus possible.

→ d'autre part, le « réservoir humain » disponible sur le territoire est très restreint. Le tissu associatif a été fortement sollicité. Le bénévolat atteint certaines limites (les bénévoles restent un an, voire moins). Actuellement lorsqu'il faut remplacer, c'est très difficile de recruter une personne sur le territoire. En conséquence, recruter du personnel pour assurer des TAP tous les jours apparaît impossible.

Le constat à la fin de la réunion est donc le suivant :

→ soit un maintien à 4,5 jours sans TAP, et chaque école décidera pour ses horaires (au minimum 1h30 de pause méridienne et des fins de journées identiques plus ou moins vers 15h45).

→ soit un retour à 4 jours (au minimum 1h30 de pause méridienne et des fins de journées identiques plus ou moins vers 16h30).

M.Declomesnil et l'ensemble des représentants de la réunion estiment que dans ces conditions, le retour à 4 jours apparaît la solution la plus appropriée. Elle sera présentée au conseil municipal de Soulevre en Bocage le 7/12/17, puis transmise à M.le directeur académique pour le 10/01/18. Si la dérogation était accordée, une réflexion serait envisagée pour ne pas perdre les bénéfices culturels des TAP, en développant l'offre culturel le mercredi matin et sur les temps de garderie.

#### **\*Vote du conseil municipal de Soulevre en Bocage du 07/12/17**

Le conseil municipal, contrairement à l'avis énoncé lors de la réunion des représentants de Soulevre en Bocage et des directeurs d'école, s'est prononcé en faveur d'un maintien à 4,5 jours sans TAP.

Cette proposition sera transmise au Directeur Académique avec les avis des conseils d'école de chaque site.

#### **\*Avis du conseil d'école suite au vote du conseil municipal de Soulevre en Bocage le 07/12/17**

→ Si retour à 4,5 jours il y avait, alors les horaires seraient lissés et il n'y aurait plus une alternance de journées longues et journées courtes.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h – 12h 13h30 – 15h45	9h – 12h 13h30 – 15h45	9h - 12h	9h – 12h 13h30 – 15h45	9h – 12h 13h30 – 15h45

Avis du conseil d'école :

Tout d'abord, clairement ce choix du conseil municipal va à l'encontre du sondage réalisé auprès des parents ainsi que des avis émis par les membres du conseil d'école lors du 3ème conseil de l'année 2016-2017 (et rappelés lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école de cette année).

Ensuite, terminer trois quarts d'heure plus tôt implique un temps de garderie plus long et sans animation particulière type TAP. Il faut également évoquer l'augmentation des frais de garderie, ainsi qu'un temps qui deviendrait payant pour les enfants prenant le bus (qui ne passe qu'à 17h, or jusqu'à maintenant il y avait une gratuité sur le temps d'attente). La mairie ajoute qu'en terminant à 15h45 il y aura plus d'enfants à garder, ce qui implique de recruter, ce qui accroîtrait encore le coût de la garderie. D'autre part la mairie se questionne sur les locaux disponibles pour la garderie, car le lieu actuel ne pourrait pas accueillir tout le monde.

Se pose aussi le cadre légal d'une demande à 4,5 jours sans TAP. En effet le texte en vigueur prévoit une dérogation possible à 4 jours avec ou sans PEDT, mais il n'est pas évoqué la possibilité de rester à 4,5 jours sans PEDT. Or s'il n'y a pas de TAP alors il n'y a plus de nécessité d'un PEDT. Du coup, on peut se questionner sur la réponse qu'apporterait la direction académique à cette demande du conseil municipal ; sans compter qu'il y a donc des divergences entre les écoles du secteur.

Vote du conseil d'école sur la proposition à 4,5 jours sans TAP :

Pour : 0                      Contre : 21                      Abstention : 0

→ Puisqu'il n'est pas possible d'envisager un autre fonctionnement des TAP, et que la volonté générale des familles et du conseil d'école est en faveur d'un retour à 4 jours, la proposition d'une semaine à 4 jours est soumise au vote (les horaires seront à déterminer si c'est finalement cette option qui serait à appliquer).

Vote du conseil d'école sur la proposition à 4 jours sans TAP :

Pour : 19                      Contre : 0                      Abstention : 2

La secrétaire de séance Mme Vannier

Le président du conseil d'école M.Beer